

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4362

commission principale : développement économique

objet : **Subvention à l'association Alliance logistique - Convention annuelle 2007**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte et les enjeux du secteur de la logistique

Une logistique performante permet à une entreprise de maîtriser ses coûts (gestion de la production, réduction des stocks) et de se différencier par sa qualité de service (fiabilité et rapidité des livraisons, disponibilité des produits, gestion des retours, capacité à s'adapter aux évolutions des marchés).

L'aire urbaine de Lyon accueille des activités de logistique industrielle et commerciale et des activités de logistique urbaine, de proximité, pour les besoins des entreprises et commerces implantés dans l'agglomération. Dispersée sur le territoire de l'agglomération de Lyon, mais avec une relative concentration sur Lyon sud-est (un tiers des 15 000 emplois de l'agglomération), la logistique s'est fortement développée sur les territoires périphériques de la plaine de l'Ain et de l'Isle d'Abeau.

La logistique s'oriente de plus en plus vers de nouvelles fonctions à valeur ajoutée, entre la production et le service (informatique, service après-vente, maintenance et opérations semi-industrielles de montage, de finition de produits). Cela représente, en moyenne, quarante emplois sur 10 000 mètres carrés de surface bâtie. Elle génère également de nombreuses activités : services, ingénierie informatique, immobilier, véhicules industriels, etc.

Avec le déplacement des marchés vers l'est de l'Europe, l'agglomération de Lyon doit relever le défi de la concurrence européenne tout en contrecarrant au mieux les effets négatifs et les nuisances occasionnés par la logistique sur son territoire : localisation des entreprises (proximité avec les habitations), flux de véhicules générés et impact sur l'environnement.

L'association Alliance logistique apparaît dans ce contexte comme une véritable interface entre les professionnels et les collectivités.

Cette association, créée en janvier 1999, compte actuellement près de quatre-vingts adhérents : prestataires logistiques, transporteurs, industriels, distributeurs, aménageurs, professionnels de l'immobilier, sociétés de conseil ou de services, technologies de l'information et de communications (TIC), syndicats professionnels, acteurs publics, etc.

Les principes fondateurs de l'association sont de :

- développer l'image logistique de la région urbaine de Lyon au niveau international,
- favoriser le développement des activités logistiques dans la région urbaine de Lyon, en constituant une force de proposition cohérente dans des domaines tels que la formation, l'emploi, la sécurité et la sûreté des marchandises, les télécommunications, etc.

Le bilan des actions 2006

- l'animation du pôle logistique de la région urbaine de Lyon :

. les réunions d'information et d'échanges entre professionnels ; édition de deux numéros de l'Ambition logistique ;

- l'environnement, le développement durable :

. la logistique urbaine : participation au comité Transport de marchandises en ville (TMV) et à l'organisation de la deuxième journée nationale TMV, le 29 juin à Lyon, pilotés par la Communauté urbaine,

. le pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus : représentation des utilisateurs de fret et participation au conseil d'administration,

. le management environnemental dans les entreprises de logistique (maîtrise de l'impact de l'activité sur l'environnement) : promotion auprès des entreprises de logistique des dispositifs financés par l'Agence de maîtrise de l'énergie (Ademe) tels que des formations, des journées de conseils individualisés ;

- l'amélioration des aménagements et des services transport-logistique :

. le schéma de cohérence logistique en région urbaine (pilote : région urbaine de Lyon (RUL)) : avis sur le schéma, information des entreprises,

. l'étude sur les flux générés par les entrepôts : co-conduite avec l'Observatoire régional des transports (ORT),

. la participation aux débats et études portant sur les équipements de transports intéressant la région urbaine de Lyon ;

- les actions emploi-formation :

. la participation aux travaux de l'Académie logistique des transports Rhône-Alpes (Altra), l'animation d'une table-ronde organisée par Altra sur les actions du contrat d'objectifs emploi-formation transport et logistique ;

- la veille :

. la participation aux travaux de l'Observatoire partenarial lyonnais en économie (Opale) sur la veille logistique.

Le plan d'action 2007

- l'animation et la promotion du pôle logistique de la RUL :

. les réunions d'information et d'échanges entre professionnels ; organisation d'une conférence au salon international Solution transports (Solutrans), à Lyon ; édition de deux numéros de l'Ambition logistique ;

- l'environnement, le développement durable :

. la logistique urbaine : participation au comité TMV piloté par la communauté urbaine. Animation d'un groupe de travail : entreprises, interface des collectivités et remise d'un ensemble de propositions,

. le pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus : représentation des utilisateurs de véhicules de fret ; participations au Conseil d'administration et aux groupes de réflexion,

. le management environnemental dans les entreprises de logistique : promotion auprès des entreprises de logistique des dispositifs financés par l'Ademe tels que des formations, des journées de conseils individualisés,

. dans les réunions d'information : accent mis sur l'énergie (nouvelles normes poids lourds, énergie hybride, pollution), les contraintes de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) et Seveso, l'entrepôt du futur ;

- l'amélioration des aménagements et les services transport-logistique :

. le schéma de cohérence de la logistique en région urbaine de Lyon (travaux de la RUL) : collaboration avec la RUL pour la mise en place des recommandations du schéma,

. l'étude sur les flux générés par les entrepôts : co-conduite avec l'Observatoire régional des transports (ORT),

. la participation aux débats et études portant sur les équipements de transports intéressant la région urbaine de Lyon ;

- les actions emploi-formation :

. les participations aux travaux d'Altra, à l'organisation et à l'animation du stand Altra au Mondial des métiers,

. les collaborations avec les organismes de formation ;

- l'étude et la prospective :

. la réalisation avec la RUL d'une étude portant sur les grandes implantations logistiques entre 2001 et 2006 (actualisation de l'étude de la RUL sur la période 1996-2001).

Le financement des actions 2007

L'association Alliance logistique est principalement financée par les industriels du secteur de la logistique.

Dépenses prévisionnelles (en€)		Recettes prévisionnelles (en €)	
salaires	16 000	cotisations des adhérents	20 000
déplacements et frais généraux	3 000	Communauté urbaine	8 000
communication	7 500	région urbaine de Lyon (secrétariat)	7 000
animation	1 500		
valorisation secrétariat	7 000		
total	35 000	total	35 000

L'activité 2007 de l'association sera évaluée par la Communauté urbaine en fonction des objectifs et des attentes formalisés dans le cadre de la convention 2007, notamment selon les critères suivants : parution du journal L'Ambition logistique, nombre de participants aux réunions d'information et thématiques de ces réunions, remise des études copilotées par l'Alliance logistique, remise de propositions par le groupe de travail Marchandises en ville ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon pour l'exercice 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec l'association Alliance logistique pour l'exercice 2007.

3° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0864.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,